

ARRÊTÉ

Arrêté n°AR2019- 612 – Arrêté portant délégation de fonction à Pierre-Etienne MAGE, 4^{ème} Vice-président

LE PRESIDENT,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 59,

VU le décret n°2015-1662 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Noisy-le-Grand,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-10,

VU la délibération n°CT2019/05/14-01 et la séance du Conseil de territoire en date du 14 mai 2019 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection d'un Président,

VU la délibération n°CT2019/05/14-02 et la séance du Conseil de territoire en date du 14 mai 2019 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection des Vice-présidents,

VU la délibération n°CT2019/09/24-01 et la séance du Conseil de territoire en date du 24 septembre 2019 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection de deux nouveaux Vice-présidents,

CONSIDERANT que le Président peut, sous sa responsabilité, donner délégation aux Vice-présidents et autres membres du Bureau,

ARRETE

Article 1 : Pierre-Etienne MAGE, 4^{ème} Vice-président, est délégué pour traiter des affaires relatives aux équipements sportifs.

Article 2 : Cette délégation subsistera tant qu'elle ne sera pas rapportée.

Article 3 : Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, à Madame la Trésorière Principale de l'Etablissement public territorial et notifié à l'intéressé.

Fait à Noisy-le-Grand, le **25 SEP. 2019**

Notification à l'intéressé le : **14 OCT. 2019**

Signature :



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil sis 7, rue Catherine Puig à Montreuil (93558). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Le Président,



Claude CAPILLON

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Arrêté portant délégation de fonction à Pierre-Etienne MAGE, 4ème Vice-président

Date de transmission de l'acte : 25/09/2019

Date de réception de l'accusé de
réception : 25/09/2019

Numéro de l'acte : AR2019-612 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 093-200058790-20190925-AR2019-612-AI

Date de décision : 25/09/2019

Acte transmis par : Yannick DAVID

Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.4. Delegation de fonctions